

CONTRAT DE PARTENARIAT / OFFRE PRIVILEGE CSE

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

D'une part, la société **SARL LUCAS ENTREPRISE**
dont le siège social est situé à **FUSSY**
représentée par **LUCAS JEAN YVES**

Et

D'autre part, le Comité Social et Economique **MBDA FRANCE BOURGES**
situé **8 Rue Joseph Le Brix à Bourges,**
représenté par le **Secrétaire du CSE, Anthony PRAUD**

IL A PREALABLEMENT ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

DUREE – ENTREE EN VIGUEUR

Le présent contrat qui prend effet à compter de ce jour est conclu pour une durée de 12 mois. Sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, il se renouvellera à chaque terme par tacite reconduction pour une nouvelle période de 12 mois.

OBLIGATIONS DES PARTIES

La remise sera faite directement en caisse sur présentation du badge du salarié MBDA / ROXEL / ASB. Cette remise sera non cumulable aux autres offres ou promotions en cours.

OFFRE : *Moins 80 % sur tout le matériel MITSUBISHI
(pompe à chaleur air/eau, air/air).*

Fait à Bourges, le *10/06/2002*

La Société

SARL LUCAS ENTREPRISE

19 rue Christophe Colomb
18110 FUSSY

Tél. : 02 48 69 37 98 Fax : 02 48 69 36 39
Siret : 812 152 331 00017



Le CSE MBDA Bourges



8, Rue Joseph Le Brix
18000 BOURGES
Tél. 02 48 55 53 53

Accad A. PRAUD